

Ingénieur agronome — spé.

Filières animales durables

En alternance 1 an



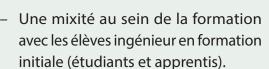


OBJECTIFS DE LA FORMATION

La spécialisation ilières animales durables, est axé sur la production de denrées alimentaires de qualité dans des conditions respectueuses de l'animal et de son milieu, en prenant pleinement en compte les objectifs du développement durable.

En complément des bases techniques classiques, un focus sur les qualités sensorielle, nutritionnelle et sanitaire des aliments mais aussi sur les problématiques sociétales (bien-être animal - enjeux environnementaux - filières qualité) permet aux diplômés d'intervenir à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, « de la fourche à la fourchette ».

VALEUR AJOUTÉE DES ENSEIGNE-MENTS





- Acquisition de compétences en démarche projet, audit interne, management de la qualité, animation d'équipes ...
- Enseignements dispensés pour une large part par des intervenants issus du monde professionnel : organismes agricoles, instituts techniques,...
- Modules thématiques et transversaux traitant des différents aspects des filières animales.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Une diversité de méthodes pédagogiques : cours, études de cas et mises en situations, témoignages de professionnels, déplacements sur le terrain, travaux collectifs.

MODALITÉS D'EVALUATION

Controle continu - Lors du stage ou de la période de professionnalisation en entreprise : étude d'une problématique complexe (livrables académiques : mémoire et soutenance orale)

ENTREPRISES D'ALTERNANCE

Coopératives agricoles – Agroalimentaire – Agroéquipement – Commerces / Distribution – Organisations Professionnelles Agricoles (Instituts techniques, Syndicats, Structures interprofessionnelles, Groupements de producteurs, Chambres d'agriculture)

Sous la responsabilité d'un/e Ingénieur technico-commercial – responsable R et D – ingénieur conseil ...

Contrat de professionnalisation :

Tous les employeurs de droit privé assujettis au financement de la formation professionnelle continue, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif.

Les établissements publics industriels et commerciaux (par exemple, la RATP, la SNCF, l'Office national des forêts) assujettis au financement de la formation professionnelle continue et les entreprises d'armement maritime peuvent conclure des contrats de professionnalisation.

Contrat d'apprentissage :

Les employeurs du secteur public non industriel et commercial (fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière, ainsi que les établissements publics administratifs)

DÉBOUCHÉS

La spécialisation permet d'accéder aux métiers du conseil, de la production, de la formation, de la recherche et la recherche et développement, dans les industries de production, les coopératives, les industries d'amont et d'aval, les interprofessions, les instituts techniques et les instituts de recherche.

Ces fonctions peuvent être exercées dans les services déconcentrés du Ministère l'agriculture, en structures interprofessionnelles, dans les services annexes à l'élevage, en sociétés de conseil ou cabinet de consultants ou dans les dans les entreprises de l'amont (agrofournitures, fabrication d'aliments) comme de l'aval.

Coordinateur pédagogique :

Marie-Pierre ELLIES, Professeur en Sciences Animales et Qualité des Viandes - Equipe Biomarqueurs, UMR Herbivores 1213 – INRA Centre Auvergne Rhône-Alpes.

Directrice déléguée en charge de la Recherche à Bordeaux Sciences Agro

PROGRAMME DE LA FORMATION



SCIENCES ANIMALES (164 h)

Rappels et culture zootechnique

Alimentation

Sélection

Hygiène et Santé

Autonomie des fourrages

CONTROVERSES (70 h)

Bien Être Animal

Impacts environnementaux des activités d'élevage

FILIÈRES ANIMALES (55 h)

Contexte politique et économique

La qualité dans les filières animales

OUTILS (116 h)

Outils de l'ingénieur

Etudes thématiques

Revue de presse

Participation à des événements agricoles

PROJET INGÉNIEUR (45 h)

ANGLAIS (26 h)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2023-2024

10 OCT. 2023

Journée de formation des tuteurs entreprise organisé par Bordeaux Sciences Agro

Sep-23								Oct-23							Nov-23							Dec-23						
Lu		Ма	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					- 1	2	3							1			- 1	2	3	4	5					1	2	3
Ш	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	- 11	12	4	5	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31
ᆫ								30	31																			
Jan-24							Feb-24						Mar-24						Apr-24									
Lu	_	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
_	1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4		ļ		-	1	2	3	- 1	2	3	4	5	6	7
-	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
_	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
_	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
Н	29	30	31					26	27	28	29				25	26	27	28	29	30	31	29	30					ш
	May-24 Lu Ma Me Je Ve Sa Di U								Jun-24 Lu Ma Me Je Ve Sa Di						Jul-24 Lu Ma Me Je Ve Sa Di							Aug-24 Lu Ma Me Je Ve Sa Di						
Lu	\dashv	ivia	Me 1	Je 2	Ve 3	Sa 4	DI 5	Lu	ma	ivie	Je	Ve	5a 1	2	Lu 1	ma 2	me 3	Je 4	ve 5	5a 6	7	LU	Ma	Me	Je 1	ve 2	ъа 3	DI A
\vdash	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
_	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
Н	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
	27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31	1	 	 		26	27	28	29	30	31	
Г	Sep-24																											
Lu		Ma Me Je Ve Sa Di										_																
г	\Box						1	ĺ				pério	des de fori	mation	1													
	2	3	4	5	6	7	8																					
	9	10	11	12	13	14	15	périodes d'examen							I													
	16	17	17 18 19 20 21 22 24 25 26 27 28 29 00 jours fériés								-																	
	23	24								śs																		
	30]																				

Ce calendrier n'a pas de valeur contractuelle. Le calendrier d'alternance définitif sera transmis à l'employeur au moment de la signature de la convention de formation.

INFORMATIONS PRATIOUES

- Prérequis : Elève ingénieur-agronome en formation initiale ayant validé les semestres 5 à 8 à Bordeaux Sciences Agro ou dans une école d'ingénieur partenaire.
- Durée de la formation : 13 mois
- Période de formation : sept. N à sept. N+1
- Action de formation = 476 h
- Lieux de formation : Bordeaux Sciences Agro à Gradianan (33)
- Période d'examen : fin septembre N+1

TYPES DE CONTRAT

Moins de 26 ans et employeur du secteur privé : contrat de professionnalisation.

Plus de 26 ans ou employeur du secteur public : contrat d'apprentissage.

COÛTS

Formation:

Frais de formation / coût contrat apprentissage (défini par France Compétences) : pris en charge par l'Opérateur de compétences de l'employeur (possibilité de fournir un devis).

Rémunération de l'alternant selon type de contrat :

- contrat de professionnalisation : minimum 80 % du SMIC.
- contrat d'apprentissage : 53 à 100 % du SMIC.

(vérifier la convention collective de la branche professionnelle de l'entreprise).

VOUS ÊTES CANDIDAT - RECRUTEUR? En savoir +

Service Alternance: alternance@agro-bordeaux.fr -Tél: 05 57 35 07 23 - Ingrid Ebzant

Bordeaux Sciences Agro 1, cours du Général de Gaulle, CS 40201 - 33175 Gradignan Cedex, FRANCE























